

## CRISE DE CONFIANCE

Le ministre continue de multiplier les promesses (éducation prioritaire, décrochage, plus de maîtres que de classes, réforme du collège...). Et la majorité des syndicats d'applaudir bruyamment à ces annonces avec beaucoup de légèreté.

C'est le moment choisi par la presse pour prêter au ministre de l'Éducation nationale l'intention de **vouloir geler l'avancement d'échelon des personnels pour plusieurs années.**

Rumeur très vite démentie par le ministre mais qui met en lumière **un grave problème de fond.**

En effet, le « pacte de responsabilité » annoncé par le Président de la République pour alléger les charges des entreprises a une contrepartie : obligation pour le gouvernement de faire **53 milliards d'économies dans le budget de l'État d'ici à 2017.**

A qui veut-on faire croire que l'Éducation nationale, dans ce contexte, pourrait être dispensée de toute contribution importante à l'effort budgétaire ?

Et qui pourrait croire que les salaires représentant 85% du budget de notre ministère, **la masse salariale**, pourrait ne pas être réduite ?

Alors, gel de l'avancement, allongement de la durée des échelons, renoncement aux 60 000 créations de postes annoncées par le Président pendant la campagne présidentielle ou **mixage de différentes mesures ?**

On aura du mal à nous faire croire que les négociations menées par le ministre avec les fédérations représentées au CTM n'ont pas abordé ces questions.

Si elles l'ont été, on comprend que les syndicats censés défendre les intérêts des personnels ne s'en soient pas vantés !

Si elles ne l'ont pas été, **ces syndicats ont agi avec une légèreté coupable.**

De telles mesures qui rappellent le, s'ajouteraient au blocage que nos salaires subissent depuis 4 ans, entraîneraient **une paupérisation de la grande majorité des personnels de l'Éducation nationale.**

Paupérisation à peine compensée, pour une minorité, par les annonces faites... si les promesses sont tenues. **Cela aggraverait encore la crise du recrutement** qui ne cesse de s'accroître car les enseignants français sont déjà parmi **les plus mal payés des pays de l'OCDE et leurs conditions de travail se détériorent.**

Dès lors, quel crédit apporter aux promesses successives du ministre et aux analyses de certains syndicats ?

Le gouvernement doit dire clairement aux fonctionnaires par quels moyens et sur quelle durée le financement de ce « pacte de responsabilité » sera assuré et quelles seront concrètement les incidences de ces décisions sur leurs rémunérations.

**Une grave crise de confiance est en train de s'instaurer. Les responsables de la FAEN ne se laisseront pas bernier par des mesures de diversion destinées à masquer la préparation de la plus importante régression salariale de ces 50 dernières années.**

## 100 premières REP +

Vous trouverez **sur le site internet de la FAEN** la répartition des 100 premières REP+, par académies, pour la rentrée 2014.

Leur nombre devrait être porté à **350 à la rentrée 2015**, nombre qui correspond exactement au nombre actuel des établissements « ECLAIR ».

Pourquoi le ministère ne transforme-t-il dès maintenant les 350 établissements éclair en REP + ? Probablement à la fois pour **des raisons financières** et pour pouvoir **modifier la liste des établissements concernés** comme le démontre l'exemple de l'académie de Rennes.

L'évolution de l'éducation prioritaire entraînera donc **des déceptions**. Dès les premières annonces du ministre, nous avons alerté les personnels sur les conséquences de cette évolution.

Précisons également que le choix de ces réseaux a été réalisé par l'administration **sans aucune concertation avec les représentants des personnels.**



**CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES**

De plus en plus d'appels nous remontent de **collègues malades** dont la pathologie entraîne des congés à répétition et que l'administration veut pousser vers des congés de longue durée ou **déplacer vers d'autres établissements**.

Par leur expérience sur ces dossiers, **la FAEN et ses syndicats** sont en mesure d'apporter une aide précieuse aux collègues qui, en culpabilisant et en s'isolant, se rendent plus vulnérables encore.

**N'hésitez pas à conseiller à ces collègues de s'adresser à nous**, car être frappé par la maladie n'est pas une faute. **Le devoir de la hiérarchie est d'aider ces collègues** à franchir un cap difficile et non d'ajouter des problèmes administratifs aux problèmes médicaux.

### LE MINISTRE DOIT RENONCER AU SURSIS

**Nous vous avons informés du projet ministériel d'instauration d'un régime de sursis qui s'appliquerait aux sanctions les plus lourdes et notamment aux exclusions définitives (cf. FAEN-infos n° 8).**

**La FAEN a envoyé au ministre la lettre ci-contre pour lui demander de renoncer à ce projet.**

**Il mettrait en effet en danger des élèves et des personnels, sans aucun bénéfice pour l'institution. Enfin il donnerait l'image d'une Education nationale plus attentive à la situation des délinquants qu'à la souffrance de leurs victimes.**



## Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

Paris, le 23 janvier 2014

**Monsieur Vincent PEILLON**  
Ministre de l'Éducation nationale

### Objet : Sursis appliqué aux sanctions

Monsieur le Ministre,

Le 16 janvier dernier, vous avez soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation un projet de décret instaurant un régime de sursis applicable aux exclusions d'élèves prononcées par les Conseils de discipline.

J'attire solennellement votre attention sur les conséquences qu'aurait l'instauration d'un tel sursis, notamment lorsque des violences ont été commises sur un élève ou sur un personnel de l'établissement.

Une exclusion avec sursis, n'est plus une exclusion puisqu'elle assure à l'agresseur son maintien dans l'établissement. Elle impose à la victime la présence plus ou moins narquoise de son agresseur ce qui la pousse bien souvent à quitter l'établissement pour se soustraire à cette confrontation douloureuse. Elle devient ainsi doublement victime.

Afin de pallier l'absence de sanctions disciplinaires réelles, les familles et les personnels seraient conduits à saisir les tribunaux plus souvent qu'ils ne le font aujourd'hui.

Nous avons plusieurs exemples de tels scénarios ; la grève effectuée le 10 janvier 2014 au collège Bellefontaine de Toulouse n'en constituant que l'une des dernières illustrations.

Je vous rappelle également le contenu de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 qui définit la protection que la collectivité publique doit assurer à ses agents au travers des actions et décisions de ses représentants :

*« La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »*  
Or, comment pourront-ils assurer cette protection dans les établissements de l'Éducation nationale tout en maintenant la victime en présence de son agresseur ce qui facilitera une éventuelle récidive ?

De plus une telle mesure déconsidérerait davantage encore les métiers de l'Éducation nationale, notamment de professeur, dont les membres seraient condamnés par leur employeur à supporter, sans réagir, incivilités, insultes et violences.

Je vous rappelle enfin que le Conseil Supérieur de l'Éducation a émis un avis défavorable à ce projet de décret par 30 voix contre, 15 voix pour, 10 abstentions et 3 refus de vote.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Ministre, au nom de la FAEN et de ses syndicats membres, de renoncer à publier ce décret qui démontrerait que l'Éducation nationale est plus attentive à la situation des agresseurs qu'à la souffrance de leurs victimes.

Recevez, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

**Marc GENIEZ**  
Co-Secrétaire Général de la FAEN